



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Facteurs environnementaux de l'autisme

Question écrite n° 9030

Texte de la question

M. Jean-Carles Grelier attire l'attention de M. le ministre d'État, ministre de la transition écologique et solidaire, sur les facteurs environnementaux dans l'émergence de l'autisme. En effet, s'il est universellement admis qu'il existe une influence génétique importante dans l'incidence de l'autisme, il semble également admis que l'utilisation à grande échelle des pesticides puisse jouer un rôle déterminant dans ce processus. Une étude conduite en Suède en 2014 estime même que les facteurs environnementaux compteraient autant que l'hérédité dans le développement de ce trouble envahissant du développement (TED), caractérisé par des altérations des interactions sociales et des problèmes de communication. Ce constat alarmant doit conduire à des mesures permettant de lutter contre l'influence des facteurs environnementaux dans l'émergence de l'autisme chez les enfants. Il lui demande donc de bien vouloir lui faire part des intentions du Gouvernement sur ce sujet.

Texte de la réponse

Les études de population sont en faveur d'une hérédité multifactorielle pour les troubles du spectre autistique. Elles montrent toutes une implication forte des facteurs génétiques dans la genèse de ces troubles. Mais il n'est pas impossible que des facteurs environnementaux puissent, sur la base d'une susceptibilité génétique, favoriser le désordre du développement neurologique qui conduit à l'autisme. Des publications récentes ont effectivement fait état de l'influence possible de certains pesticides comme les organophosphorés qui pourraient, chez des sujets génétiquement vulnérables, affecter le développement des structures cérébrales. La connaissance des causes environnementales dans les troubles du spectre autistique et plus globalement du développement neurologique est à développer car on pourrait ainsi prévenir ces désordres. L'actuelle stratégie nationale pour l'autisme et les troubles du neuro-développement n'est pas à même de prendre en compte la dimension environnementale, des recherches scientifiques supplémentaires sur ce sujet apparaissant en effet nécessaires. Le ministère chargé de la santé a saisi, le 24 avril 2018, l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (INSERM) avec les ministères chargés de l'environnement, de l'agriculture et de la recherche afin de conduire une nouvelle expertise collective sur les effets sur la santé des pesticides (actualisation de l'expertise rendue en 2013). Ce travail permettra notamment de fournir des conclusions scientifiques actualisées à partir des nouvelles données de la littérature afin de rechercher des liens entre exposition et pathologie. Cette expertise s'intéressera en particulier aux pathologies qui n'avaient pas pu être étudiées ou suffisamment approfondies lors du précédent travail, en l'absence de données disponibles, telles que les pathologies neuro-développementales comme l'autisme. Elle prendra par ailleurs en compte la problématique des expositions en population générale dont les populations vulnérables (enfants, femmes enceintes et riverains de zones agricoles). Cette saisine de l'INSERM s'intègre dans le cadre d'un plan d'action du Gouvernement sur les produits phytopharmaceutiques et une agriculture moins dépendante aux pesticides, lancé le 25 avril 2018, dont une des priorités est donnée à l'amélioration des connaissances sur les impacts des pesticides sur la santé et l'environnement et à la prévention des expositions. En outre, la protection des populations vis-à-vis des risques liés aux pesticides, inscrite dans la stratégie nationale de santé, est une priorité de santé publique avec une attention particulière portée à l'exposition des populations riveraines d'épandage

agricole, en particulier, les femmes enceintes et les enfants.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Carles Grelier](#)

Circonscription : Sarthe (5^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 9030

Rubrique : Produits dangereux

Ministère interrogé : [Transition écologique et solidaire](#)

Ministère attributaire : [Solidarités et santé](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [5 juin 2018](#), page 4716

Réponse publiée au JO le : [18 septembre 2018](#), page 8330